



## Compostage des déchets à la cuisine centrale et dans les écoles d'Harfleur (76)



- Déchets
- Haute-Normandie

### Pourquoi agir ?



#### Organisme

Communauté d'agglomération havraise

#### Partenaires

- ADEME Direction régionale Haute-Normandie
- Commune d'Harfleur

#### Coût (HT)

- Investissement : 14 k€
- Financement ADEME : 7 000 €

#### Bilan en chiffres

- 7 pavillons de compostage installés
- 20 tonnes de déchets organiques compostées par an

#### Date de lancement

2009

La commune d'Harfleur est située près du Havre, sur la rive droite de la Seine, et compte plus de 8 500 habitants. Pour assurer la confection et la fourniture de repas à ses 6 écoles, une résidence pour personnes âgées et des particuliers livrés à domicile, elle dispose d'une **cuisine centrale** qui produit environ 800 repas par jour en période scolaire. La commune est par ailleurs membre de la **communauté d'agglomération havraise** (CODAH) qui réunit un ensemble de 17 collectivités représentant un total de 246 000 habitants. La CODAH exerce des compétences notamment en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, d'économie ou encore de développement durable. Elle assure en particulier les services d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets (collecte et traitement). En février 2011, la CODAH engage un vaste programme local de prévention de réduction de ses déchets baptisé « *R du temps* » qui vise à réduire, réemployer et recycler les déchets. Dans ce cadre, elle installe un dispositif de compostage des déchets à la cuisine centrale d'Harfleur et dans les 6 écoles de cette ville. Le premier pavillon de compostage a été inauguré en février 2011.

Le compostage est une technique qui permet de transformer des déchets organiques en un produit réutilisable comparable à l'humus. Les déchets organiques concernés sont généralement issus de l'agriculture, des ordures ménagères (cuisine, maison) ou d'activités (jardinage, espaces verts). Ils sont collectés, triés et mélangés. Grâce à l'action conjuguée de l'humidité, de l'oxygène et de microorganismes (bactéries et champignons microscopiques), les déchets fermentent et se décomposent. Cela permet d'obtenir une sorte de terre fine et riche en éléments organiques, le compost, qui est réutilisable par exemple dans des activités de jardinage. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans les objectifs des pouvoirs publics de réduire de 7% les ordures ménagères d'ici 2015, ainsi que dans l'objectif du programme « *R du temps* » qui vise à diminuer de 80 kg par habitant la production de déchets de la CODAH d'ici 2015.

Soucieuse de promouvoir le compostage et la réduction des déchets auprès des jeunes et du grand public, la direction régionale de l'ADEME en Haute-Normandie a soutenu cette opération exemplaire en accompagnant financièrement les investissements (pavillons, tables de tri et poubelles).

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)).

### Enseignements :

M. François Guégan, maire d'Harfleur :

« Je suis très heureux de voir que notre ville a pu mettre en place un système innovant de compostage impliquant la cuisine centrale et les écoles. A travers le personnel du service de restauration et des enseignants, les enfants sont devenus des acteurs de la réduction des déchets. Nous comptons sur eux pour être maintenant les formateurs de leurs parents. Pour mener à bien cette opération et installer les pavillons de compostage, l'action de la CODAH et le soutien de l'ADEME ont constitué des éléments décisifs ».



Un pavillon de compostage

Crédit : CODAH

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : [www.ademe.fr/dechets](http://www.ademe.fr/dechets)
- Sur le site de la CODAH : [www.agglo-lehavre.fr](http://www.agglo-lehavre.fr)
- Sur le site de la Ville d'Harfleur : [www.harfleur.fr](http://www.harfleur.fr)

### CONTACTS

- CODAH :  
Tél : 02 35 22 25 10  
[stephane.denize@agglo-havraise.fr](mailto:stephane.denize@agglo-havraise.fr)
- Ville d'Harfleur :  
Tél : 02 35 51 10 65  
[chebert@harfleur.fr](mailto:chebert@harfleur.fr)
- ADEME Direction régionale Haute-Normandie  
Tél : 02 35 62 42 42  
[ademe.haute-normandie@ademe.fr](mailto:ademe.haute-normandie@ademe.fr)

## Présentation et résultats

Depuis février 2011, les cuisiniers trient les déchets organiques générés par la préparation des repas et les enfants trient les restes de leurs repas après le déjeuner. L'ensemble des déchets organiques triés et récupérés est déposé dans des pavillons de compostage : un **pavillon de 20 m<sup>3</sup>** construit à proximité immédiate de la cuisine centrale et des **pavillons de 3 à 6 m<sup>3</sup>** installés dans les autres établissements. Un pavillon comporte quatre parties : des cellules de fermentation, des cellules de maturation, un bac de trempage du broyat et des alvéoles de stockage pour abriter le broyat de déchets verts. Les déchets organiques sont d'abord déposés dans les cellules de fermentation où ils sont mélangés à de la matière structurante (broyat de déchets verts humidifié). Ce mélange fermente à une température d'environ 70°C. Après plusieurs semaines passées dans les cellules de fermentation, le produit est transféré dans les cellules de maturation pour qu'il puisse reposer, mûrir et s'affiner. Le transfert permet également de le brasser et de l'aérer. A l'issue de la phase de maturation, les déchets dégradés se sont transformés en un compost qui peut être utilisé dans les espaces verts de la Ville (90%) et dans les jardins pédagogiques des écoles (10%).

Des actions de sensibilisation et d'information ont été menées auprès des différents publics concernés. Une cinquantaine d'agents municipaux travaillant à la cuisine centrale et aux services des espaces verts ont suivi une formation d'une demi-journée. Dans le même temps, un animateur spécialisé s'est rendu dans chaque école pour expliquer aux enfants les gestes à accomplir et les bénéfices du compostage.

L'enjeu pour la Ville d'Harfleur est important car les déchets générés par la préparation des repas et par les restes non consommés représentent 23 tonnes par an, dont 85% sont des déchets organiques. Au final, le dispositif mis en place permet de composter environ 20 tonnes de déchets organiques par an.

## Focus

En complément de l'action de compostage mise en œuvre pour traiter les déchets organiques de la restauration scolaire d'Harfleur, la CODAH a mené une vaste campagne de promotion du compostage domestique auprès des particuliers. Près de 11 000 foyers pavillonnaires sont aujourd'hui équipés d'un composteur individuel. Dans les résidences de logements collectifs, 500 foyers ont adopté un lombricomposteur (composteur d'appartement permettant la digestion des déchets organiques par les vers de compost). Plus de 600 foyers, dans 40 résidences, pratiquent le compostage en pied d'immeuble.

## Facteurs de reproductibilité

Quatre facteurs constituent des éléments clés de succès pour une opération de compostage des déchets issus de la restauration scolaire : l'implication des personnels (gestionnaire, cuisiniers, enseignants) ; la simplicité d'utilisation du dispositif de compostage ; la qualité du tri effectué par les enfants ; un volume minimum d'environ 450 à 500 repas par jour. A travers son plan d'action déchets, l'ADEME soutient pour sa part activement les initiatives en faveur du compostage par le biais de financements, d'appuis techniques, de formations et d'actions de communication.